



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL REUNI LE VENDREDI 10 OCTOBRE 2025

LE CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni le vendredi 10 octobre 2025 à 18h, en ses lieux habituels, sur la convocation et la Présidence de Monsieur Pascal GROSJEAN.

Présents (08) : BAUDIN Jocelyne, BRUGNONI Pierre, COULOT Catherine, GROSJEAN Pascal, GUYOD Lionel, JEAMBRUN Gilles, MARTIN Bruno, PETITE Patrice.

Excusés (02) : FENOLLAR Anne-Laure, MARTIN Patricia.

Votants (08)

Secrétaire de séance : Catherine COULOT

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 25 août 2025,
- Aménagement forestier de la forêt communale 2025-2044, présentation par l'ONF,
- Demande de subvention enfouissement des réseaux secs rue de Châtenois, dans le cadre de village d'avenir – aide aux communes du CD 90,
- Demande de subvention de l'association La Bermontagne,
- Questions et informations diverses.

1) Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Le procès-verbal de la séance du 25 août 2025 est approuvé à l'unanimité.

2) Aménagement forestier de la forêt communale 2025-2044

Suite à l'intégration en 2023 des 10 hectares des anciens bois militaires, la surface de la forêt communale a considérablement évolué, elle a augmenté de 40 %, ce qui nécessite une révision anticipée de l'aménagement forestier prévu pour la période 2020-2039.

Le Conseil est invité à se prononcer sur le projet d'aménagement forestier 2025-2044 de la forêt communale présenté en séance par l'Office National des Forêts.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le document d'aménagement forestier tel que présenté par les agents de l'Office National des Forêts pour la période 2025-2044.

3) Enfouissement des réseaux secs rue de Châtenois – demande de subvention au CD90

La commune projette l'enfouissement des réseaux secs rue de Châtenois. Le montant estimatif de ces travaux s'élève à 179 045 € HT et le montant des études s'élève à 16 099 € HT, ce qui fait coût total de l'opération à 195 504 € HT.

Monsieur le Maire précise que Territoire d'Energie prend en charge 50 % de ce coût total.

La commune souhaite solliciter le Conseil Départemental 90 au titre du fond d'aide aux communes, à hauteur de 50 000 €, montant de subvention maximum que le CD90 peut octroyer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, sollicite une subvention de 50 000 € au titre du fond d'aide aux communes 2026 du CD90.

4) Demande de subvention communale de l'association La Bermontagne

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil, qu'il est saisi d'une demande de subvention reçue de l'association LA BERMONTAGNE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide d'attribuer une subvention de 100 € à l'association La Bermontagne.

5) Questions et informations diverses

Monsieur le Maire informe les membres que la fusion des syndicats scolaires avance et devrait être effective au 1^{er} janvier 2026.

Il annonce que les capteurs de bruits dans le cadre de l'étude acoustique vont être retirés et que le Préfet va venir sur la commune prochainement.

Monsieur Patrice PETITE informe les membres de l'arrivée de l'ambroisie sur le secteur, il va suivre une journée de formation à ce sujet. Il rappelle que le principal risque lié à cette plante invasive est de nature allergique.

A Bermont, le 15 décembre 2025

Le Maire,



Pascal GROSJEAN

La secrétaire de séance



Catherine COULOT